

# QUESTIONS FRÉQUENTES :

## Allaitement et COVID-19

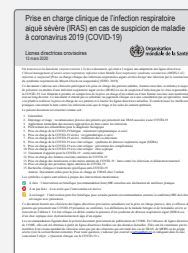
### à l'intention des agents de santé

(12 mai 2020)



#### Introduction

Ces questions fréquentes complètent les lignes directrices provisoires de l'OMS : *Prise en charge clinique de l'infection respiratoire aiguë sévère lorsqu'une infection par le nouveau coronavirus (2019-nCoV) est soupçonnée* (13 mars 2020, [www.who.int/fr/publications-detail/clinical-management-of-severe-acute-respiratory-infection-when-novel-coronavirus-\(ncov\)-infection-is-suspected](http://www.who.int/fr/publications-detail/clinical-management-of-severe-acute-respiratory-infection-when-novel-coronavirus-(ncov)-infection-is-suspected)) et fournit des réponses aux questions qui ont été soulevées à propos de ces recommandations.



Les lignes directrices provisoires et les questions fréquentes reflètent :

- i. les données disponibles concernant les risques de transmission de la COVID-19 par le lait maternel ;
- ii. les effets protecteurs de l'allaitement et du contact peau à peau ; et
- iii. les effets nocifs d'une utilisation inappropriée des préparations pour nourrissons.

Ces questions fréquentes s'inspirent également d'autres recommandations de l'OMS sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et des orientations opérationnelles du groupe de travail interinstitutions sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant dans les situations d'urgence. Un arbre de décision montre comment ces recommandations peuvent être mises en œuvre par les agents de santé dans les services de maternité et les milieux communautaires, dans le cadre de leur travail quotidien avec les mères et les familles.

[www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-and-breastfeeding](http://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-and-breastfeeding)

#### 1. La COVID-19 peut-elle se transmettre par l'allaitement ?

A ce jour, le virus infectieux de la COVID-19 (virus capable de se répliquer et qui peut être transmis) n'a pas été détecté dans le lait maternel de mères atteintes d'une COVID-19 confirmée ou présumée. Il semble donc peu probable que la COVID-19 soit transmise par l'allaitement ou par l'administration de lait maternel provenant d'une mère confirmée ou suspectée atteinte de COVID-19. Les chercheurs continuent de tester le lait maternel issu de ces mères.

#### 2. Dans les communautés où la COVID-19 est prévalente, les mères devraient-elles allaiter ?

Oui. L'allaitement améliore le taux de survie des nouveau-nés et des nourrissons et a des effets bénéfiques sur leur santé et leur développement tout au long de la vie. Et ce, dans tous les milieux socioéconomiques. L'allaitement est aussi bénéfique pour la santé de la mère. A ce jour, aucune transmission du virus de la COVID-19 par le lait maternel et l'allaitement n'a été observée. Il n'y a aucune raison d'éviter ou d'arrêter l'allaitement.

#### 3. Après l'accouchement, le contact peau à peau immédiat entre la mère et l'enfant et la mise en route rapide de l'allaitement restent-ils recommandés si la mère présente une COVID-19 confirmée ou présumée ?

Oui. Le contact peau à peau immédiat et continu, y compris selon la méthode « mère kangourou », permet une meilleure régulation de la température du nouveau-né et plusieurs autres bénéfices physiologiques, et est associé à une réduction de la mortalité néonatale. La proximité physique du nouveau-né avec sa mère favorise en outre une mise en route précoce de l'allaitement, ce qui a aussi pour effet de réduire la mortalité néonatale.

Les nombreux avantages du contact peau à peau et de l'allaitement l'emportent largement sur les risques potentiels de transmission du virus de la COVID-19 et de la maladie associée.

#### 4. Si une mère est atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée, devrait-elle continuer d'allaiter ?

Oui. Il existe des données scientifiques de grande qualité montrant que l'allaitement réduit la mortalité néonatale, infantile et juvénile, y compris dans les milieux aisés, et qu'il améliore la santé et le développement tout au long de la vie dans tous les contextes géographiques et économiques.

A ce jour, aucune transmission du virus de la COVID-19 par le lait maternel et l'allaitement n'a été observée. Parmi les quelques cas d'infection confirmée par le virus de la COVID-19 chez les enfants, la plupart n'ont développé qu'une maladie bénigne ou asymptomatique.

Pendant l'allaitement, la mère doit toujours appliquer les mesures d'hygiène appropriées, notamment le port d'un masque médical si elle en dispose, afin de réduire la projection éventuelle de gouttelettes contenant le virus de la COVID-19 sur son nourrisson.

#### 5. Quelles sont les recommandations d'hygiène pour une mère allaitante atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée ?

Si une mère est atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée, elle doit :

- se laver fréquemment les mains à l'eau propre et au savon, ou au moyen d'une solution hydroalcoolique, en particulier avant de toucher le bébé ;
- porter un masque médical pendant l'allaitement. Il est important de :
  - changer le masque dès qu'il devient humide ;
  - le jeter immédiatement après une utilisation ;
  - ne pas le réutiliser ;
  - ne pas toucher l'avant du masque mais le retirer par l'arrière ;
- éternuer ou tousser dans un mouchoir en papier, le jeter immédiatement et se frotter les mains avec une solution hydroalcoolique ou se laver à nouveau les mains avec du savon et de l'eau propre ;
- nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces.

#### 6. Si une mère présentant une COVID-19 confirmée ou présumée n'a pas de masque médical, peut-elle quand même allaiter ?

Oui. L'allaitement réduit incontestablement la mortalité néonatale et infantile, et présente de nombreux avantages, qui perdurent toute la vie, pour la santé et le développement cérébral du nourrisson / de l'enfant. Il est conseillé aux mères présentant des symptômes de la COVID-19 de porter un masque médical, mais

même si cela n'est pas possible, il est recommandé de poursuivre l'allaitement. Les autres mesures de prévention de l'infection, telles que le lavage des mains, le nettoyage des surfaces, l'utilisation d'un mouchoir quand on tousse ou éternue sont également importantes.

Les masques non médicaux (par exemple les masques faits maison ou en tissu) n'ont pas été évalués. Pour le moment, il n'est pas possible de formuler de recommandation en faveur ou à l'encontre de leur utilisation.

#### 7. Une mère atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée doit-elle se laver les seins avant d'allaiter directement ou avant de tirer son lait ?

Si une mère est atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée vient de tousser sur ses seins ou sa poitrine exposés, elle doit se laver délicatement les seins au savon et à l'eau tiède pendant au moins 20 secondes avant d'allaiter.

Il n'est pas nécessaire de laver les seins avant chaque mise au sein ou avant de tirer son lait.

#### 8. Si une mère atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée n'est pas en mesure d'allaiter, quelle est la meilleure façon de nourrir son nouveau-né/nourrisson ?

Les meilleures alternatives à l'allaitement d'un nouveau-né ou d'un nourrisson sont :

##### • Tirer son lait

- Tirer son lait se fait principalement manuellement ou en utilisant un tire-lait mécanique uniquement lorsque cela est nécessaire. Les deux méthodes sont efficaces.
- Le choix de la manière de tirer son lait dépendra de la préférence de la mère, de la disponibilité du matériel, des conditions d'hygiène et du coût.
- Tirer son lait est également important pour maintenir la production de lait afin que la mère, ayant dû interrompre l'allaitement maternel parce qu'elle était trop malade (en raison de la COVID-19 ou toute autre maladie), puisse reprendre l'allaitement une fois rétablie.
- La mère, et toute personne qui l'aide, doit se laver les mains avant de tirer son lait ou de toucher les éléments du tire-lait ou du biberon et veiller à ce que le tire-lait soit bien nettoyé après chaque utilisation. (Voir la question 10 ci-dessous)
- Le lait ainsi tiré doit être donné à l'enfant, de préférence au moyen d'une tasse et/ou d'une cuillère propre (plus facile à nettoyer), par une personne qui ne présente aucun signe ou symptôme de maladie

et avec laquelle le bébé se sent à l'aise. La mère / la personne qui s'occupe de l'enfant doit se laver les mains avant de nourrir le nouveau-né/nourrisson.

- **Utiliser le lait maternel d'une donneuse**

- Si la mère n'est pas en mesure de tirer son lait et que du lait maternel d'une donneuse est disponible dans une banque de lait maternel, le bébé peut être nourri avec ce lait en attendant que la mère soit rétablie.

- **Si la mère ne peut tirer son lait et à défaut de lait maternel d'une donneuse, on peut envisager :**

- de recourir à une nourrice (c'est une autre femme que la mère qui nourrit le nouveau-né/nourrisson) (voir la question 11 ci-dessous) ;
- d'utiliser une préparation pour nourrissons, en prenant les mesures nécessaires pour garantir la faisabilité, la bonne préparation, la sécurité et la pérennité de cette solution.

## 9. Donner du lait maternel provenant d'une mère atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée est-il sans danger ?

Oui. A ce jour, le virus infectieux de la COVID-19 (virus capable de se répliquer et qui peut être transmis) n'a pas été détecté dans le lait maternel de mères chez lesquelles une COVID-19 est confirmée ou suspectée. Il est donc peu probable que le virus puisse être transmis par le lait maternel provenant d'une mère atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée.

## 10. Si une mère atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée tire son lait pour son bébé, faut-il appliquer des mesures supplémentaires lors de la manipulation du tire-lait, des récipients utilisés pour la conservation du lait ou des ustensiles employés pour nourrir le bébé ?

Même en dehors du contexte de la COVID-19, les tire-laits, les récipients pour la conservation du lait et les ustensiles servant à nourrir le bébé doivent être nettoyés de manière appropriée après chaque utilisation.

- Laver le tire-lait / les récipients après chaque utilisation avec du savon liquide, par exemple du liquide vaisselle et de l'eau tiède. Rincer ensuite à l'eau chaude pendant 10 à 15 secondes.
- Certains éléments du tire-lait peuvent être placés dans le panier supérieur d'un lave-vaisselle (si disponible). Consulter le mode d'emploi au préalable.

## 11. Si une mère atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée n'est pas en mesure d'allaiter ou de tirer son lait, le recours à une nourrice est-il recommandé ?

Recourir à une nourrice (c'est une autre femme que la mère qui nourrit le nouveau-né/nourrisson) peut être envisagé en fonction de l'acceptabilité pour les mères/familles, des directives nationales, de l'acceptabilité culturelle, de la disponibilité des nourrices et des services d'aide aux mères/nourrices.

- Dans les milieux où le VIH est répandu, les futures nourrices doivent bénéficier de conseils sur le VIH et d'un dépistage rapide, conformément aux directives nationales, s'ils sont disponibles. En l'absence de test pour le VIH, dans la mesure du possible, réaliser une évaluation du risque lié au VIH. S'il n'est pas possible d'évaluer le risque lié au VIH ou de conseiller la nourrice, il convient de faciliter et de soutenir le recours aux nourrices. Fournir des conseils pour éviter l'infection par le VIH pendant l'allaitement.
- Attribuer en priorité les nourrices aux plus jeunes nourrissons.

## 12. Si une mère atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée n'a pas été en mesure d'allaiter parce qu'elle était trop malade ou à cause d'une autre maladie, quand peut-elle recommencer à allaiter ?

Une mère peut allaiter dès qu'elle se sent suffisamment bien pour le faire. Il n'y a pas d'intervalle de temps minimum à respecter après une COVID-19 confirmée ou présumée. Rien n'indique que l'allaitement modifie l'évolution de la maladie de la COVID-19 chez une mère.

La mère doit recevoir un soutien concernant sa santé de manière générale et son alimentation en particulier afin d'assurer son rétablissement complet. Elle doit également être soutenue pour commencer l'allaitement ou permettre la relactation.

## 13. Le résultat du dépistage de la COVID-19 a-t-il une incidence sur les recommandations relatives à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants ?

Le dépistage de la COVID-19 n'a pas de conséquences immédiates sur les décisions relatives à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.

Toutefois, la confirmation d'une COVID-19 signifie que la mère doit appliquer les mesures d'hygiène recommandées pendant la période où elle est susceptible d'être contagieuse, c'est-à-dire pendant la période symptomatique ou pendant les 14 jours suivant le début des symptômes (la plus longue de ces deux périodes).

**14. Est-il conseillé à une mère atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée qui allaite de compléter l'alimentation du bébé avec une préparation pour nourrissons ?**

Non. Si une COVID-19 est confirmée ou suspectée chez une mère qui allaite, il n'est pas nécessaire de compléter l'alimentation du bébé avec une préparation pour nourrissons. En donnant un complément au bébé, on réduit la quantité de lait produite par la mère. Les mères qui allaitent doivent être conseillées et soutenues pour optimiser le positionnement et la mise au sein afin d'assurer une production de lait suffisante. Les mères doivent recevoir des conseils sur l'alimentation à la demande et la perception d'un manque de lait, et sur la façon de répondre aux signaux de leurs nourrissons indiquant qu'ils ont faim pour augmenter la fréquence de l'allaitement.

**15. Quels sont les messages clés pour une mère qui veut allaiter mais qui a peur de transmettre la COVID-19 à son nourrisson ?**

Dans le cadre du conseil, il convient d'entendre l'anxiété d'une mère ou d'une famille à propos de la COVID-19 et d'y répondre en communiquant les messages suivants :

- I. L'allaitement et le contact peau à peau réduisent de façon notable le risque de décès chez les nouveau-nés et les jeunes nourrissons et présentent des avantages immédiats et tout au long de la vie pour leur santé et leur développement. L'allaitement réduit également le risque de cancer du sein et des ovaires pour la mère.
- II. Les nouveau-nés et les nourrissons présentent un faible risque d'infection par le virus de la COVID-19. Parmi les quelques cas d'infection confirmée par le virus de la COVID-19 chez les jeunes enfants, la plupart n'ont développé qu'une maladie bénigne ou asymptomatique.
- III. Les nombreux avantages de l'allaitement l'emportent largement sur les risques potentiels de transmission du virus de la COVID-19 et de la maladie associée.
- IV. A ce jour, le virus infectieux de la COVID-19 (virus capable de se répliquer et qui peut être transmis) n'a pas été détecté dans le lait maternel de mères chez lesquelles une COVID-19 est confirmée ou suspectée et rien n'indique que le virus se transmet par l'allaitement.

**16. Si une mère est atteinte d'une COVID-19 confirmée ou présumée, les préparations pour nourrissons sont-elles plus sûres pour les bébés ?**

Non. Il y a toujours des risques associés à l'administration de préparations pour nourrissons aux nouveau-nés et aux bébés, quel que soit le contexte.

Les risques associés à l'administration de préparations pour nourrissons sont accrus lorsque les conditions de vie à la maison et dans la communauté sont compromises, par exemple, un accès réduit aux services de santé si un bébé ne se sent pas bien, un accès réduit à l'eau potable, un accès aux préparations pour nourrissons difficile ou incertain, non abordable financièrement et non pérenne.

Les nombreux avantages de l'allaitement l'emportent largement sur les risques potentiels de transmission du virus de la COVID-19 et de la maladie associée.

**17. Sur quelle période les recommandations de l'OMS sur l'allaitement et la COVID-19 s'appliquent-elles ?**

Les recommandations sur les précautions à prendre et l'alimentation des nourrissons de mères atteintes d'une COVID-19 confirmée ou présumée s'appliquent pendant la période où ces mères sont susceptibles d'être contagieuses, c'est-à-dire pendant la période symptomatique ou pendant les 14 jours suivant le début des symptômes (la plus longue de ces deux périodes).

**18. Pourquoi les recommandations pour les mères atteintes d'une COVID-19 confirmée ou présumée et leurs nourrissons semblent-elles différentes des recommandations de distanciation physique pour la population générale ?**

Les recommandations concernant les adultes et les enfants plus âgés, relatives au maintien d'une distance physique, visent à réduire les contacts avec des personnes asymptomatiques atteintes de COVID-19 et la transmission du virus qui peut en résulter. Cette stratégie permettra de réduire la prévalence globale de la COVID-19 et le nombre d'adultes qui développent une maladie plus grave.

Le but des recommandations sur les précautions à prendre et l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants dont les mères présentent une infection confirmée ou présumée par le virus de la COVID-19 est d'améliorer la survie immédiate et tout au long de la vie, la santé et le développement de leurs nouveau-nés et de leurs nourrissons. Ces recommandations tiennent compte de la probabilité et des risques potentiels d'une infection par le virus de la COVID-19 chez les nourrissons, ainsi que des risques de maladie grave et de décès lorsque les nourrissons ne sont pas allaités ou lorsque

les préparations pour nourrissons sont utilisées de manière inappropriée, ainsi que des effets protecteurs de l'allaitement et du contact peau à peau.

De manière générale, les enfants présentent un faible risque d'infection par le virus de la COVID-19. Parmi les quelques cas d'infection confirmée par le virus de la COVID-19 chez les enfants, la plupart n'ont développé qu'une maladie bénigne ou asymptomatique. Les nombreux avantages de l'allaitement l'emportent largement sur les risques potentiels de transmission du virus de la COVID-19 et de la maladie associée.

### 19. Les établissements de santé peuvent-ils accepter la fourniture gratuite de préparations pour les nourrissons de mères atteintes d'une COVID-19 confirmée ou présumée ?

Non. Les dons de préparations pour nourrissons ne doivent pas être sollicités ni acceptés. Si nécessaire, ces préparations devront être achetées en fonction d'une évaluation des besoins. Les préparations pour nourrissons faisant l'objet d'un don sont généralement de qualité variable, du mauvais type, fournies en quantité disproportionnée par rapport aux besoins, étiquetées dans la mauvaise langue, non accompagnées d'un ensemble de précautions essentielles, distribuées sans discernement, non ciblées sur les nourrissons qui en ont besoin, non fournies de manière pérenne et nécessitent un temps et des ressources excessifs pour réduire les risques.

### 20. Pourquoi les recommandations de l'OMS sur le contact mère/nourrisson et l'allaitement pour les mères atteintes d'une COVID-19 confirmée ou présumée diffèrent-elles de celles de certains organismes nationaux et professionnels ?

Les recommandations de l'OMS sur le contact mère/nourrisson et l'allaitement sont basées sur la prise en compte globale de plusieurs éléments de connaissance, non seulement sur les risques d'infection du nourrisson par le virus de la COVID-19, mais aussi les risques de morbidité grave et de mortalité associés au fait de ne pas allaiter ou à l'utilisation inappropriée des préparations pour nourrissons, ainsi que les effets protecteurs du contact peau à peau et de l'allaitement.

Les recommandations d'autres organismes peuvent porter uniquement sur la prévention de la transmission de la COVID-19 sans tenir pleinement compte de l'importance du contact peau à peau et de l'allaitement.



[www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-and-breastfeeding](http://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-and-breastfeeding)

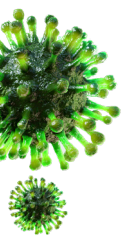
#### Clause de non-responsabilité

Les réponses aux questions présentées dans ce document sont tirées des publications de l'OMS et des orientations opérationnelles du groupe de travail interinstitutions sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant dans les situations d'urgence. Les orientations provisoires de l'OMS ont été élaborées par un réseau mondial OMS de cliniciens qui ont traité des patients atteints de SRAS, de MERS, d'une grippe grave ou de la COVID-19.

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à [outbreak@who.int](mailto:outbreak@who.int) en indiquant en objet de votre message « Question clinique COVID-19 ».







# ARBRE DE DÉCISION

## pour l'allaitement dans le contexte de la COVID-19 : orientations pour les établissements de santé et les milieux communautaires

